

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2024
(7.1)

L’an deux mille vingt-quatre, le 1er juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **21 juin 2024**
Date d’affichage de la convocation : **21 juin 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGCK, IVANEZ (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, VUILLIOT, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, CADOUX, MAZET, DUVILLARD, JUILLARD, (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. MAZET,
M. DESAY donne pouvoir à Mme COURT,
Mme GIET donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme LUZZI donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. DUVILLARD,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. le maire,
M. DANGUY donne pouvoir à M. VENARRE,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élu à l’unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif voté par le conseil municipal du 4 mars 2024,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune d’ouvrir des crédits supplémentaires au budget 2024,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le maire d’approuver les modifications du budget 2024 présentées dans le document annexé à la présente,

CONSIDÉRANT qu’après ces modifications le budget de la commune sera équilibré à 25 275 300 € en fonctionnement et 15 443 000 € en investissement,

Et après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 4 voix contre (Mesdames GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs JUILLARD, BOCQUET (par procuration) :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires ci-dessus énoncées et correspondant au document annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

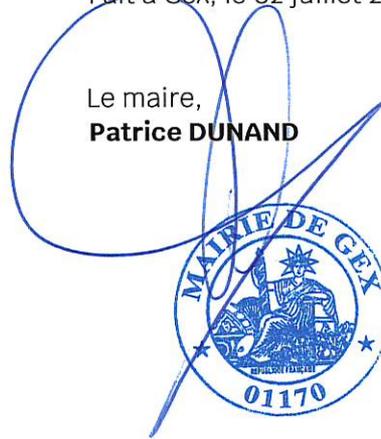
Envoyé en préfecture le 03/07/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240702-2024_079_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 02 juillet 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 04 juillet 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 04 juillet 2024.